

Bureau industriel Suisse

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France**

Band (Jahr): - **(1920)**

Heft 7

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

« Par conséquent, dans l'hypothèse envisagée, la fabrique suisse devra l'impôt soit de 1,10 %, soit de 10 % suivant la nature de l'opération et des objets vendus, sur le montant brut des prix de vente des marchandises livrées en France par son dépôt. Cet impôt cumulera avec celui qui aura été perçu lors de l'importation des mêmes marchandises.

« Quant à la personne chargée d'assurer le service du dépôt, elle n'est pas personnellement redevable de l'impôt sur le chiffre d'affaires, quelles que soient les modalités de sa rémunération, dès lors que les rapports juridiques existant entre cette personne et la fabrique suisse sont ceux d'employé à païron. C'est la fabrique suisse qui est la seule débitrice du Trésor. »

Nous aurons l'occasion de revenir sur cette importante question.

BUREAU INDUSTRIEL SUISSE

Le Bureau Industriel Suisse (B.I.S.), association d'expansion économique, office de documentation et de renseignements industriels, 1, rue de la Grotte, à Lausanne, vient de publier son premier rapport annuel.

Fondée le 23 juin 1919, sur l'initiative de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie, cette association a pour but de constituer un trait d'union entre les producteurs suisses et tous ceux qui désirent entrer en relations d'affaires avec notre industrie.

En présence des efforts tentés par tous les pays pour développer, par une propagande intense, leurs relations commerciales avec l'étranger ; au moment où une crise économique redoutable vient de s'ouvrir pour notre pays, personne ne contestera l'utilité et la nécessité de la tâche entreprise par le B.I.S. Pour atteindre son but, il s'est efforcé d'établir une véritable documentation technique sur les industries suisses ; il a créé un service de renseignements (débouchés possibles, coutumes commerciales, prescriptions administratives, etc.) dont les informations, basées sur de minutieuses enquêtes, évitent à ceux qui en font usage bien des pertes de temps ; il fournit à nos industries des représentants en pays étrangers, de même qu'il recueille les adresses des représentants résidant en Suisse, pour les mettre en relation avec des maisons

étrangères cherchant à importer chez nous des matières premières ou des articles que nos fabricants ne produisent pas en quantité suffisante.

Notons enfin — et c'est pour l'en féliciter — que le B.I.S. est entré en contact avec les Associations suisses qui poursuivent un but analogue au sien, en particulier le *Bureau suisse de renseignements pour l'achat et la vente de marchandises*, à Zurich, et la *Société suisse pour le développement du commerce extérieur*, à Berne, afin d'arriver à une répartition des champs d'activité respectifs qui permette d'éviter toute dispersion des forces.

Nous sommes heureux de constater, ici, que la Chambre de commerce suisse en France, entretient les relations les plus cordiales et les plus suivies avec le B.I.S. qui lui transmet une copie de sa documentation sur fiches et dont les services, auxquels elle fait appel quotidiennement, mettent toujours le plus grand empressement et la plus grande ponctualité à la renseigner.

RAPPORT SUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE DE LA SUISSE

Le *Rapport sur le Commerce et l'Industrie de la Suisse* que publie annuellement le Comité directeur (Vorort) de l'Union Suisse du Commerce et de l'Industrie vient de paraître pour l'exercice 1919.

Etabli sur le même plan que les annuaires précédents, ce qui assure la continuité entre les rapports successifs et en rend l'étude aisée, le rapport de 1919 débute par un aperçu général, complété d'année en année, et qui, sous une forme condensée, fournit de nombreuses données sur la structure économique de la Suisse :

Population, ressources, fabriques, banques, assurances, sociétés commerciales et industrielles, trafics, finances publiques, pour ne citer que les rubriques principales.

Ce rapport comprenant près de quarante chapitres sur les différentes branches de l'industrie et du commerce, les produits suisses, etc., etc..., peut être obtenu au prix de 9 francs (argent suisse), plus les frais de port, auprès du Secrétariat de l'Union suisse du commerce et de l'industrie à Zurich (Suisse).